PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial

Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique

Lysiane SCHAAF
Chargée des dossiers ICPE
Tél : 03.25.42.35.66
Mél : pref-environnement@aube.gouv.fr

Troyes, le 02 MAI 2024

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A 202 639 6068 6

Monsieur,

L'inspection des installations classées de la DREAL a réalisé, le 18 janvier 2024, une visite d'inspection de votre site installé sur le territoire de la commune de VILLEMORIEN.

À la suite de cette visite, un rapport du 2 février 2024 auquel était annexé un projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure a été porté à votre connaissance le 8 février 2024 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cadre de la procédure du contradictoire, vous n'avez pas formulé de remarques. Aussi, vous trouverez ci-joint un exemplaire de l'arrêté préfectoral de mise en demeure de régulariser votre situation administrative. Les délais qui y sont fixés courent à compter de la présente notification.

Si vous souhaitez contester cet arrêté, je vous invite à vous référer aux voies et délais de recours qui y sont indiqués.

Les services de l'État et notamment l'inspection des installations classées de la DREAL (ud10.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) se tiennent à votre disposition pour vous donner tous les éléments complémentaires qui pourraient vous être utiles.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Mathieu ORSI

Monsieur Luc BARA
5 route de Chaource
10110 VILLEMORIEN